

**SALLE SAINT BRUNO**

Association régie par la loi de 1901  
Siège social : 9 rue Saint Bruno – 75018 Paris



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**



**ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

## **SALLE SAINT BRUNO**

Association régie par la loi de 1901  
SIEGE SOCIAL : 9 bis rue Saint Bruno



### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

#### **ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**



Aux membres de l'Association,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SALLE SAINT BRUNO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SALLE SAINT BRUNO à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de la direction et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en

France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.  
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 29 mai 2019

Le Commissaire aux Comptes

**Yves PASCAULT**



**M&A AUDIT**



**Salle Saint Bruno**

**SALLE SAINT BRUNO**  
**BILAN SYNTHETIQUE 2018**  
 Edition du : 01/01/2018 au 31/12/2018

ACTIF	2018		2017		PASSIF	2018	2017
	Brut	Amortissements et provisions Net	Net	Net			
Actif immobilisé :					Fonds associatifs		
Immobilisations incorporelles					Fonds propres	112 599	112 599
- Fonds commercial					Réserves :		
- Autres	995	995			- Réserve légale		
Immobilisations corporelles	339 754	289 841	49 913	41 160	- Réserves réglementées		
Immobilisations financières	140 257	140 257	190 170	2 966	- Autres (fusion EPN-SSB)	41 611	41 611
<b>TOTAL I</b>	<b>481 006</b>	<b>290 836</b>	<b>190 170</b>	<b>44 125</b>	Report à nouveau	56 407	-38 959
Actif circulant :					Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	17 339	-17 449
Stocks et en-cours (autres que marchandises)					Subventions d'investissement	312 730	45 020
Marchandises					<b>TOTAL I</b>	<b>427 870</b>	<b>142 822</b>
Avances et acomptes versés sur commandes					<b>Provisions pour risques et charges (II)</b>	60 238	71 153
Créances :					Fonds dédiés	18 411	13 183
Clients et comptes rattachés	17 866	17 866	17 866	13 800	Dettes		
Autres	185 886	185 886	185 886	176 618	Avances et acomptes reçus sur commande	82 972	91 352
Valeurs mobilières de placement – Livret A	76 602	76 602	76 602	76 602	Fournisseurs et comptes rattachés	53 899	89 319
Disponibilités (autres que caisse)	220 245	220 245	220 245	123 293	Dettes fiscales et sociales	<b>155 283</b>	<b>193 855</b>
Caisse	687	687	687	904	<b>TOTAL III</b>		
<b>TOTAL II</b>	<b>501 286</b>	-	<b>501 286</b>	<b>391 217</b>	<b>Produits constatés d'avance (IV)</b>	49 532	30 552
Charges constatées d'avance (III)	1 468		1 468	3 038	<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)</b>	<b>692 923</b>	<b>438 380</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>	<b>983 760</b>	<b>290 836</b>	<b>692 923</b>	<b>438 380</b>			

**Comptes annuels annexés au rapport  
 du commissaire aux comptes**



Salle Saint Bruno

**SALLE SAINT BRUNO**

Comptes annuels annexés au rapport  
du commissaire aux comptes

**Compte de Résultat 2018**

CHARGES	2017 Réalisé	2018 Réalisé	PRODUITS	2017 Réalisé	2018 Réalisé
<b>60. ACHATS</b>	<b>76 951</b>	<b>82 266</b>	<b>706. RECETTES PROVENANT DES SERVICES RENDUS</b>	<b>12 614</b>	<b>17 815</b>
Alimentation et boisson	8 716	8 316	Activités annexes	9 014	8 815
Fournitures ateliers ou activités	3 974	3 500	Prestations de services	3 600	9 000
Eau Gaz Electricité Combustibles	14 037	15 000	<b>74. SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>515 836</b>	<b>557 680</b>
Fournitures entretien	1 118	1 187	Etat :	<b>136 328</b>	<b>153 779</b>
Fournitures administratives	1 459	1 482	DDCS – CGET – Politique de la Ville	30 700	37 000
Autres : Prestations de service	47 647	52 781	DRAC	18 700	18 440
<b>61. SERVICES EXTERNES</b>	<b>104 426</b>	<b>102 775</b>	DIRECCTE	12 500	
Crédit-bail	3 462	4 315	FDVA 2		10 000
Locations de matériel	13 595	9 757	DDCS JEUNESSE	3 000	3 000
Travaux d'entretien et de réparation	16 592	17 250	Emploi aidé par l'Etat : Adulte relais	64 321	73 221
Primes d'assurances	2 938	3 209	FONJEP	7 107	12 118
Documentation/Etudes/Recherches	315	372	<b>Collectivités territoriales :</b>	<b>297 182</b>	<b>321 343</b>
Loyers	66 955	67 289	Région Ile-de-France	23 167	14 375
Autres	570	584			
<b>62. AUTRES SERVICES EXTERNES</b>	<b>25 438</b>	<b>20 838</b>	Ville de Paris DDCT CPO	163 615	188 615
Transports liés aux activités	170	143	Ville de Paris – DDCT – EPN		
Missions/Réceptions/Déplacements	4 855	4 208	Ville de Paris DAE – Projet Global EPE	15 000	
Support de projets collectifs	1 281		Ville de Paris – DAE – PLVP EPE	18 000	18 000
Rémunérations d'intermédiaires et d'honoraires	4 460	4 500	Ville de Paris – DDCT – FSIH	5 000	5 000
Téléphone/Internet	6 460	6 656	Ville de Paris DDCT - Complément AR	14 100	13 317
Frais postaux	98	255	Ville de Paris DDCT – Exceptionnel		23 700
Publicité/Publications/ Annonces-Insertion	2 960	2 264	Ville de Paris DDCT – AAP Citoyenneté	3 000	0
Services bancaires et assimilés	1 065	942	Ville de Paris – CPO – DDCT/DJS /DAC	36 500	26 500
Formation des bénévoles/salariés	3 450	1 055	Ville de Paris – BVA + DAC – Fête	6 500	5 000
Cotisation	639	814	Ville de Paris autres (DASES/DJS...)	2 800	17 500
<b>63. IMPOTS ET TAXES</b>	<b>7 608</b>	<b>7 467</b>	Mairie 18° et CQ	9 500	9 336
Taxes sur salaires					
Autres impôts et taxes	7 608	7 467	<b>FSE – EPE – PLIE</b>	<b>51 750</b>	<b>50 992</b>
<b>64. FRAIS DE PERSONNEL</b>	<b>431 630</b>	<b>458 917</b>	<b>FSE – EPE – PLVP</b>	<b>25 577</b>	<b>23 166</b>
Salaires bruts	296 822	317 081	<b>Subventions privées :</b>	<b>5 000</b>	<b>8 400</b>
Charges sociales de l'employeur	115 467	122 809	<b>75. AUTRES PROD. DE GESTION COURANTE</b>	<b>104 859</b>	<b>111 467</b>
Autres (Préciser : TR+CO+mutuelle)	19 341	19 028	Adhésions	715	715
<b>65. AUTRES CH. DE GESTION COURANTE</b>	<b>1 326</b>	<b>1 499</b>	Mise à disposition salles	97 394	99 689
<b>66. CHARGES FINANCIERES</b>			autres mises disposition (copie, fax...)	1 244	2 219
<b>67. CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>12 673</b>	<b>3 101</b>	Participations Projets EPN	5 507	8 844
<b>68. DOTATIONS</b>	<b>38 277</b>	<b>59 453</b>	<b>76. PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>102</b>	<b>575</b>
Dotation aux amortissements	10 068	10 364	<b>77. PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>9 509</b>	<b>9 290</b>
Dotations aux provisions	24 701	38 688	<b>78. REPRISES</b>	<b>33 738</b>	<b>54 775</b>
Engagements à réaliser	3 508	10 400	<b>79. TRANSFERTS DE CHARGES</b>	<b>4 223</b>	<b>2 053</b>
<b>TOTAL</b>	<b>698 329</b>	<b>736 316</b>	<b>TOTAL</b>	<b>680 881</b>	<b>753 654</b>
<b>Valorisation du bénévolat</b>	<b>34 000</b>	<b>30 630</b>	<b>Valorisation du bénévolat</b>	<b>34 000</b>	<b>30 630</b>
<b>TOTAL</b>	<b>732 329</b>	<b>766 946</b>	<b>TOTAL</b>	<b>714 881</b>	<b>784 284</b>
<b>Résultat</b>	<b>-17 449</b>	<b>17 339</b>			

## I – PRÉSENTATION ET FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

L'association n'est pas soumise aux impôts commerciaux. Elle clôture un exercice d'une durée de 12 mois courant du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Les comptes 2018 présentent un excédent de 17 339€.

Le budget global augmente de 5,44 %, principalement du fait de l'augmentation de la masse salariale, des dotations (aux provisions et aux fonds dédiés) et des prestations de service.

L'exercice a été marqué par plusieurs mouvements de personnel : **Comptes annuels annexés au rapport  
du commissaire aux comptes**

*A l'Espace de Proximité Emploi*

- la rupture conventionnelle d'une coordinatrice-médiatrice emploi au 02/02/2018.
- le passage en CDI de sa remplaçante le 12/02/2018.

*A l'Espace Public Numérique*

- l'absence pour maternité, puis congés payés, d'une médiatrice – coordinatrice de l'Espace Public Numérique depuis le 20/06/17 jusqu'à fin février 2018.
- le remplacement de ses fonctions de coordinatrice par le médiateur titulaire et de ses fonctions de médiatrice par un salarié en CDD de remplacement du 04/09/17 au 28/02/18.
- la rupture conventionnelle de la médiatrice-coordinatrice au 31/10/2018.
- la promotion de l'autre médiateur numérique au poste de médiateur-référent.
- la vacance du 2<sup>ème</sup> poste de médiateur numérique malgré un recrutement anticipé et faute de candidat correspond aux critères adultes-relais.

*Au sein du secteur Animation – Mutualisation*

- le passage d'un temps plein à un temps partiel (90%) de la chargée de projet inter-associatif à partir de septembre 2018.
- la légère augmentation de la « pesée » de l'agent d'accueil et de l'agent d'entretien.

Par ailleurs, l'association a obtenu en 2016 un soutien de la ville de Paris dans le cadre du budget participatif pour la rénovation du 9 rue Saint Bruno pour un montant total estimé de 500 000€. Les travaux auraient dû se dérouler l'été 2018 et ont dû être reportés à l'été 2019. Le budget a été divisé en 3 tranches, la première de 36 000€ correspond aux honoraires de la maîtrise d'œuvre apparaissait déjà dans les comptes 2017, une deuxième tranche de 250 000€ apparaît dans les comptes 2018 et influe de manière significative sur le bilan et la troisième et dernière tranche interviendra en 2019.

## II – PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont élaborés conformément aux dispositions du code de commerce ainsi qu'à celles du Plan Comptable général (CCG) et du plan comptable des associations tels qu'ils résultent des règlements CRC 99-01.

Les procédures d'enregistrement et de classement sont conformes aux exigences des comptabilités informatisées.

### III – NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

#### A. Mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé

L'association respecte les règles habituelles d'amortissement et n'a pas recours aux amortissements dérogatoires. Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les durées d'amortissement, en mode linéaire ou dégressif, retenues sont les suivantes :

Nature d'immobilisations	Mode	Durée d'amortissement
Logiciels et matériel informatique	Linéaire	1-5 ans
Constructions	Linéaire	30 ans
Agencements, installations	Linéaire	3-10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3-5 ans
Mobilier	Linéaire	3-10 ans

	N-1 2017	Augmentation	Diminution	N 2018
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, logiciels	995 €			995 €
Droit au bail				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Agencements des terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels, outillage	173 405 €			173 405 €
Autres immobilisations corporelles				
Matériel de bureau et informatique	86 277 €	3 087 €		89 364 €
Mobilier	45 639 €			45 639 €
Autres matériels	6 315 €			6 315 €
Immobilisations en cours	9 000 €	16 031 €		25 031 €
<b>TOTAL VALEURS BRUTES</b>	<b>321 632 €</b>	<b>19 118 €</b>	<b>0 €</b>	<b>340 750 €</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Amorts frais d'établissement				
Amorts frais de recherche et de développement				
Amorts concession, logiciels	995 €			995 €
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Amorts agencements des terrains				0 €
Amorts des constructions				0 €
Amorts installations techniques, matériels, outillages	151 941 €	4 097 €		156 038 €
Amorts autres immobilisations corporelles				
Amorts Matériel de bureau et informatique	80 685 €	2 249 €		82 934 €
Amorts Mobilier	45 047 €	317 €		45 364 €
Amorts Autres matériels	1 803 €	3 702 €		5 505 €
<b>TOTAL AMORTISSEMENTS</b>	<b>280 471 €</b>	<b>10 365 €</b>	<b>0 €</b>	<b>290 837 €</b>
<b>VALEURS NETTES COMPTABLES</b>	<b>41 160 €</b>			<b>49 913 €</b>

Les évolutions constatées correspondent à 2 faits marquants :

- l'acquisition de matériel informatique pour l'Espace de Proximité Emploi (renouvellement des PC fixes et des PC portables).
- La rénovation des locaux de la SSB : maîtrise d'œuvre et études, réalisation d'une cloison acoustique dans la grande salle.

## B. Immobilisations financières

	N-1	Augmentation	Diminution	N
Parts sociales		137 265 €		137 265 €
Paris Habitat	2 966 €	26 €		2 992 €
<b>TOTAUX</b>	<b>2 966 €</b>	<b>137 291 €</b>	<b>0 €</b>	<b>140 257 €</b>

Les immobilisations financières sont composées de parts sociales acquises auprès du Crédit Coopératif en 2018 utilisables à tout moment, pour optimiser le surplus de trésorerie dû à l'avance de la subvention d'investissement pour rénovation ; et des cautions locatives de Paris Habitat.

## C. Stocks et en-cours

Néant

## D. Créances

Il n'y a pas de créances douteuses au 31/12/2018. Sont inscrits dans la comptabilité : 1 828,95€ de perte sur le FSE 2015 et 648€ de créances passées en pertes sur créances irrécouvrables correspondant à des produits des mises à disposition de salle et une facture de l'EPN au SSP de 2017.

## E. Valeurs mobilières de placement

L'association possède un Livret A au Crédit Coopératif et a acquis des parts sociales au Crédit Coopératif également.

## F. Tableau des fonds propres

	MONTANT
Fonds associatifs sans droit de reprise	41 611 €
Fonds associatifs + réserves	112 599 €
Résultat de l'exercice	17 339 €
Report à nouveau	-56 408 €
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>115 140 €</b>

Comptes annuels annexés au rapport  
du commissaire aux comptes

## G. Subventions d'investissement

Libellés	N-1	Augmentation	Diminution	N
Sub 1 équipement	130 230 €	277 000 €		407 230
Sub 2 équipement	11 774 €			11 774 €
<b>TOTAUX</b>	<b>142 004 €</b>	<b>277 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>419 004 €</b>
<b>Amortissement des subventions d'investissement</b>				
Libellés	N-1	Augmentation	Diminution	N
Amortissements	96 984 €	9 290 €		106 274 €
<b>TOTAUX</b>	<b>96 984 €</b>	<b>9 290 €</b>	<b>0 €</b>	<b>106 274 €</b>
<b>Solde à amortir</b>				<b>312 730</b>

L'augmentation vient du versement d'une moitié de la subvention d'investissement pour rénovation de la SSB.

## H. Provisions réglementées

Il n'y a pas de provisions réglementées au 31/12/2018.

Comptes annuels annexés au rapport  
du commissaire aux comptes

### I. Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges d'un total de 60 238€ figurent au bilan au 31/12/2018 et correspondent à :

Provisions pour risques	2017	Augmentation	Diminution	2018
Prov rénovation SSB		15 000 €		15 000 €
Prov travaux SSB	10 000 €			10 000 €
Prov ASP EPE	7 550 €			7 550 €
Prov FSE 2015	25 000 €		25 000 €	0 €
Prov FSE 2017-2018 (PLVP) – part 2017	4 000 €			4 000 €
Prov FSE 2017-2018 (PLVP) – part 2018		2 800 €		2 800 €
Prov FSE 2018-2019 (PLVP) – part 2018		2 200 €		2 200 €
Prov PLIE 2018		1 500 €		1 500 €
Prov Direccte	6 000 €		6 000 €	0 €
<b>Total provisions pour risques</b>	<b>52 550 €</b>	<b>6 500 €</b>	<b>31 000 €</b>	<b>43 050 €</b>
<b>Provisions pour charges</b>				
Retraites	13 538 €	15 188 €	13 538 €	15 188 €
Provision risque poste coordinatrice	5 064 €		5 064 €	0 €
Provision risque poste coordinatrice EPE		2 000 €		2 000 €
<b>total provisions pour charges</b>	<b>18 602 €</b>	<b>15 188 €</b>	<b>18 602 €</b>	<b>17 188 €</b>
<b>Total provisions</b>	<b>71 152 €</b>	<b>21 688 €</b>	<b>49 602 €</b>	<b>60 238 €</b>

En 2018, on reprend

- 25 000€ de provision pour risques liée au FSE 2015, dont l'instruction du bilan a été finalisée en 2018, le versement a eu lieu en août 2018 et une partie a été mise en perte.
- 6 000€ de provision pour risques d'une subvention de la Direccte dont on attendait l'instruction du bilan fin 2017 et qui a validé la réalisation du projet.
- 5 064€ de provision pour charges liée aux indemnités de rupture conventionnelle du poste de coordinatrice réalisé en 2018.

Parallèlement, on met en provision pour risques :

- 15 000€ pour assurer une partie du coût de la rénovation de la SSB qui dépasse le financement de la ville notamment une partie du renouvellement du matériel.
- 20 % de l'apport du FSE pour les Parcours Linguistiques à Visée Professionnelle par prudence compte tenu des règles du FSE.
- 1 500€ sur le FSE pour le PLIE, car le prévisionnel des salaires était supérieur au réalisé.

Et en provision pour charges :

- 2 000€ pour la rupture conventionnelle sur le poste de coordinatrice du pôle Emploi-Insertion-Numérique.

Pour les retraites, on reprend la provision 2017 pour la remplacer par la provision 2018. Elle concerne 4 salarié.e.s.

## J. Fonds dédiés

Des fonds dédiés d'un total de 18 411€ figurent au bilan au 31/12/2018 et correspondent à :

2018	Subventions N	Solde N-1	Dépenses réalisées	Solde N
Etat et Mairie de Paris DDCT - FSIH	7 000 €	7 383 €	8 372 €	6 011 €
Produits Fête de la Goutte d'Or		2 000 €	0 €	2 000 €
Fondation Bruneau pour le Collectif Magnolias	2 400 €	0 €	0 €	2 400 €
FDVA – Formation des bénévoles		1 800 €	1 800 €	0 €
FDVA 2– Fonctionnement / innovation	10 000 €		2 000 €	8 000 €
FIPD – Parentalité	0 €	2 000 €	2 000 €	0 €
<b>TOTAUX</b>	<b>19 400 €</b>	<b>13 183 €</b>	<b>14 172 €</b>	<b>18 411 €</b>

Le FPH a soutenu une dizaine de projets et acquis du matériel à partager, ce qui a entraîné une reprise de fonds dédiés, qui restent cependant encore importants du fait de la sous-consommation de ce fonds pendant plusieurs années.

Suite à la réalisation de plusieurs visites de quartier dans le cadre de la formation des bénévoles, on peut reprendre l'intégralité des fonds dédiés du FDVA (Fonds pour le Développement de la Vie Associative).

L'accueil à la SSB d'une table-ronde sur la parentalité, suivie d'un repas partagé, initiée par les Enfants de la Goutte D'Or dans le cadre des Semaines d'Information sur la Santé Mentale, la participation de la SSB à la formation-action de l'ADRIC sur la co-éducation ainsi que la diffusion du dépliant-annuaire papier sur le sujet, permettent de reprendre les fonds dédiés sur un projet parentalité soutenu par le FIPD qui n'avait pas pu être réalisé sur le modèle prévu faute d'un financement à la hauteur du projet initial.

La SSB a obtenu fin 2018 une subvention du FDVA 2 de 10 000€ pour le volet animation de quartier/interassociatif de l'association dont une partie (8 000€) n'a pas pu être réalisée à la fin de l'année, mise en fonds dédiés.

Le collectif d'habitants qui jardinent les pieds d'arbres de la rue Saint Bruno, dit le collectif Magnolias, a acquis une subvention de la fondation Bruneau non consommée en 2018.

## K. Emprunts et dettes

Il n'y a pas d'emprunts auprès des établissements de crédit au 31/12/2018.

## L. Échéances des créances et des dettes

Dettes 2018	Montant brut	A – d'1 an	De 1 à 5 ans
Emprunts obligataires			Comptes annuels annexés au rapport du commissaire aux comptes
Emprunts et dettes auprès des établist de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Fournisseurs et comptes rattachés	82 972 €	82 972 €	
Personnel et comptes rattachés	14 645 €	14 645 €	
Organismes sociaux	31 905 €	31 905 €	
Etat et autres collectivités publiques			
Dettes sur immobilisations			
Groupe et associés			
Autres dettes			
Produits constatés d'avance	49 532 €	49 532 €	
<b>TOTAUX</b>	<b>179 055 €</b>	<b>179 055 €</b>	<b>- €</b>

Créances 2018	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Autres immobilisations financières			
Créances financeurs douteux ou litigieux			
Créances et comptes rattachés	17 866 €	17 866 €	
Autres :	<b>185 886 €</b>		
Personnel et comptes rattachés		- €	
Subvention à recevoir ASP /Fonjep	13 338 €	13 338 €	
Subvention à recevoir FSE/PLIE	109 866 €	83 094 €	26 772 €
Subvention d'investissement	59 800 €	59 800 €	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	2 882 €	2 882 €	
Charges constatées d'avance	1 467 €	1 467 €	
<b>TOTAUX</b>	<b>205 219 €</b>	<b>178 447 €</b>	<b>26 772 €</b>

Les subventions à plus d'un an correspondent aux subventions FSE : PLIE 2017 et 2018, PLVP 2017-2018 et PLVP 2018-2019 dont une partie reste à percevoir en 2019 en une autre partie en 2020 selon le temps d'instruction des bilans.

Comptes annuels annexés au rapport  
du commissaire aux comptes

### M. Charges à payer et produits à recevoir

Détail des charges à payer 2018	Total
Fournisseurs et comptes rattachés	<b>82 972 €</b>
Fournisseurs	62 672 €
Fournisseurs factures non parvenues	20 300 €
<b>Autres</b>	<b>53 899 €</b>
Provisions sur congés payés	14 428 €
Provisions sur charges sociales sur congés payés	6 493 €
Perte FSE 2015	1 795 €
Autres	5 771 €
Cotisations sociales à payer (Urssaf, caisse retraite, prévoyance, formation continue)	25 413 €
Produits constatés d'avance	<b>49 532 €</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>186 404 €</b>

Détail des produits à recevoir	2018
<b>Subventions</b>	
EPEC PLIE 2018	50 992
FSE PLVP 2017-2018	32 102
FSE PLVP 2018-2019	26 772
Etat Adulte Relais	8 327
Etat Fonjep	5 011
Paris Habitat	2 400
Mairie de Paris DDCT – solde sub investissement	2 600
Mairie de Paris BPP – solde sub rénovation SSB	57 200
Autres	482
<b>Total Subventions à recevoir</b>	<b>185 886</b>

## V – NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

### A. Produits

Les produits de l'association sont composés de :

Comptes annuels annexés au rapport  
du commissaire aux comptes

#### A.1 – Subventions

	2018	2017	2016	2015
Etat	153 779 €	136 328 €	158 929 €	125 536 €
Ville et Département de Paris	297 632 €	264 515 €	274 715 €	261 322 €
Conseil Régional Ile de France	14 375 €	23 167 €	47 918 €	57 125 €
FSE	74 158 €	77 327 €	30 647 €	52 080 €
Subventions privées	8 400 €	5 000 €	1 500 €	4 450 €
Mairie du 18eme	9 336 €	9 500 €	10 700 €	9 332 €
<b>Total</b>	<b>557 679 €</b>	<b>515 836 €</b>	<b>524 409 €</b>	<b>509 845 €</b>

Globalement, la SSB a vu ses subvention augmenter, notamment de la part de l'État et de la Ville de Paris, après avoir alerté en début d'année 2018 sur les difficultés prévisionnelles (fin d'un emploi tremplin, fin d'une aide de la Direccte) notamment pour l'EPE.

#### Détails des diminutions :

##### Etat :

- Une aide de la Direccte pour le projet de comité de suivi pluridisciplinaire de l'Espace de Proximité Emploi s'est terminé en 2017 = - 12 500€
- Le soutien au FPH diminue = - 700€
- Le soutien de la DRAC diminue légèrement = -260€

Au total = - 13460€

Région Ile-de-France : en 2018, le seul soutien de la région porte sur un emploi-tremplin qui arrive dans sa dernière année en 2018. Au total = - 8167€ par rapport à 2017

FSE : une légère diminution qui correspond à un meilleur calibrage du poste de référent PLIE.

#### Détails des augmentations :

##### Etat :

- la politique de la ville a augmenté son soutien à l'Espace de Proximité à travers une augmentation de 7000€ de la subvention du contrat de ville
- l'Espace de Proximité Emploi s'est également vu doté d'un nouveau poste FONJEP du CGET (+5011€) pour le projet en direction des jeunes
- enfin, la SSB a obtenu un nouveau financement de 10 000€ du FDVA 2 permettant de soutenir une partie du fonctionnement de la SSB. Cette subvention étant intervenue tardivement, une partie a été reportée en fonds dédiés pour le 1<sup>er</sup> semestre 2019.
- le montant du financement par poste adulte-relais a augmenté.

##### Ville de Paris :

- la DDCT et la DAE ont soutenu de manière exceptionnelle le projet autour de l'emploi de jeunes de l'EPE à hauteur de + 22 000€
- la DDCT a soutenu la venue de la ferme pédagogique et des poneys pour la fête de la Goutte d'Or dans le cadre de l'opération « Tous mobilisés » (+ 1700€)
- La DASES a financé pour la 1<sup>ère</sup> fois 1 parcours théâtre et emploi (+ 10 000€ en 2018) et le nouveau « Comité Local du Numérique » animé par l'EPN dans le cadre du programme Inclusion Numérique de la ville de Paris (+3600€ en 2018).

### Subventions privées

- La subvention de Paris Habitat à la Fête de la Goutte d'Or augmente de 1000€ en 2018 (de 5 000€ à 6 000€)
- La Fondation Bruneau soutient le collectif Magnolias à hauteur de 2400€ pour l'entretien des pieds d'arbres jardinés de la rue Saint Bruno.

### **A. 2 - Cotisations et autres produits de gestion courante**

	2018	2017	2016
Adhésion SSB	715 €	715 €	1 230 €
Participation aux cours EPN des particuliers	4 039 €	1 732 €	4 051 €
Contribution des associations - projets en partenariat EPN	3 410 €	3 449 €	2 500 €
Participation à la formation PSC1+FDVA		150 €	620 €
Contribution carnets des Rencontres de la Goutte d'Or		175 €	
Participation aux mises à disposition de salles	99 689 €	97 394 €	97 983 €
Participation aux photocopies	2 219 €	1 244 €	1 713 €
Don EPE/ FGO	1 395 €		2 000 €
<b>Total produits de gestion courante</b>	<b>111 467 €</b>	<b>104 859 €</b>	<b>110 097 €</b>

Les produits de gestion courante augmentent sous les effets conjugués de :

- l'augmentation de la participation des particuliers aux cours de l'EPN
- l'augmentation des produits de mises à disposition des salles et du copieur
- la nouvelle campagne de financement participatif pour la Fête de la Goutte d'Or.

Comptes annuels annexés au rapport  
du commissaire aux comptes

### **A. 3 – Ventes**

	2018	2017	2016	2015
Buvette Fête de la Goutte d'Or	8 094 €	8 202 €	8 741 €	8 302 €
Vente T-Shirts Fête de la Goutte d'Or	553 €	482 €		
Vente « guide pour agir » Astérya	8 €			
Participation repas équipes FGO	160 €	330 €	520 €	619 €
Prestation de formation pro – EPN	9 000 €	3 600 €		
<b>Total Ventes</b>	<b>17 815 €</b>	<b>12 614 €</b>	<b>9 261 €</b>	<b>8 921 €</b>

En 2018, l'EPN a développé plusieurs sessions de formation professionnelle en direction des salariés en insertion de la régie de quartier du 17<sup>e</sup> et de celle du 19<sup>e</sup>.

### **B. Charges d'exploitation**

	2018	2017	2016	2015
Achats	82 266 €	76 951 €	62 899 €	57 703 €
Services extérieurs	102 775 €	104 426 €	100 214 €	98 909 €
Autres services extérieurs	20 838 €	25 438 €	22 994 €	26 235 €
Impôts et taxes	7 467 €	7 608 €	6 947 €	6 587 €
Charges de personnel	458 917 €	431 630 €	421 315 €	413 610 €
Autres charges	1 499 €	1 326 €	5 013 €	3 011 €
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>673 762 €</b>	<b>647 379 €</b>	<b>619 382 €</b>	<b>606 055 €</b>

### Détail des augmentations significatives

Pour les achats, ce sont les prestations de services qui augmentent et concernent des prestations de formation linguistique et l'animation d'atelier d'expression/remobilisation à l'emploi à l'EPE.

L'augmentation des charges de personnel s'explique par :

- L'augmentation conventionnelle de l'ordre de 2 %/an
- Quelques augmentations de salaire, notamment de l'agent d'accueil et du médiateur numérique référent.
- Le versement de 2 indemnités de rupture conventionnelle
- Le paiement de congés payés non pris pour plusieurs salariés.

### **C. Résultat financier**

La situation de trésorerie de la SSB lui a permis d'ouvrir un Livret A en septembre 2017 qui a généré un produit financier de 575€ en 2018.

### **D. Résultat exceptionnel**

Le résultat exceptionnel de 6 189€ correspond à :

- Charges exceptionnelles : principalement des charges sur exercice antérieur et en particulier une perte sur la subvention FSE 2015 et des factures irrécouvrables sur les mises à disposition de salles
- Produits exceptionnels : quote-part des subventions d'investissement virées au compte de résultat.

### **E. Transfert de charges**

Les transferts de charges s'élèvent à 2 053 € euros et correspondent principalement au solde du contrat de l'ancien copieur Canon repris par Toshiba pour un nouveau contrat et un nouveau matériel.

## **VI – AUTRES INFORMATIONS**

### **A. Effectif moyen**

	<b>Nombre</b>
Cadres	2
Employés	12
<b>TOTAUX</b>	<b>14</b>
<b>Equivalent ETP</b>	<b>10,99</b>
Service civique	2

**Comptes annuels annexés au rapport  
du commissaire aux comptes**

### **B. Bénévolat**

L'association bénéficie de l'aide d'environ **250 bénévoles équivalent à 2 ETP**. La valorisation de cette contribution s'élève à 30 630 € à partir du montant du SMIC horaire brut (9,88€) et peut être précisée ainsi :

- 17 bénévoles différents, dont une douzaine simultanément, à l'EPE à raison de 610H de bénévolat dans l'année
- 21 bénévoles à l'EPN à raison de 750H de bénévolat dans l'année

- 2 bénévoles à raison de 70 heures pour le secteur AOL, 1 personne s'est investie sur la mise à jour et l'amélioration de l'outil de suivi des réservations et de la facturation des mises à disposition de salles et 1 personne en appui administratif au secteur.
- 180 bénévoles à raison de 1670 heures de bénévolat sur la fête de la Goutte d'Or.

### **C. Engagements hors bilan**

#### **C.1 - Cession de créances**

Néant

#### **C.2 - Cautions bancaires**

Néant

**Comptes annuels annexés au rapport  
du commissaire aux comptes**

#### **C.3 – Engagements de retraite**

Une provision pour engagement de retraite est déterminée pour les 4 salariés de plus de 55 ans : le montant de cette provision s'élève à 15 188 € au titre de 2018.

#### **C.4 - Engagements de crédit bail**

3 photocopieurs en crédit bail dont 2 en couleur :

- 1 couleur à la SSB pour un loyer trimestriel de 488€ TTC, engagement de 5 ans à compter du 01/04/2018 (21 trimestres),
- 1 couleur à l'EPN pour un loyer trimestriel de 198€ TTC, engagement de 5 ans à compter du 01/04/2018 (21 trimestres),
- 1 à l'EPE pour un loyer trimestriel de 170€ TTC, engagement de 5 ans à compter du 01/04/2018 (21 trimestres).

### **D. Dirigeants**

Le montant global des indemnités versées aux membres du conseil d'administration est de :  
Néant

### **E. Filiales et participations**

L'association ne détient aucune participation au sein de sociétés.

### **F. Informations relatives aux honoraires d'audits et de commissariat aux comptes**

M&A Audit a pris la succession du cabinet Moitrier pour assurer la mission de commissariat aux comptes. Les honoraires s'élèvent à 4 500€ TTC.

**SALLE SAINT BRUNO**

Association régie par la loi de 1901  
Siège social : 9 rue Saint Bruno – 75018 Paris



**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**



**REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A L'APPROBATION DES  
COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

## SALLE SAINT BRUNO

Association régie par la loi de 1901  
SIEGE SOCIAL : 9 rue Saint Bruno – 75018 Paris



### RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

#### REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018



Aux membres de l'Association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés et que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

#### CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Paris, le 29 mai 2019

Le Commissaire aux Comptes

Yves PASCAUT

M&A Audit